

Diversité et laïcité en politique

Angéline Escafré-Dublet & Riva Kastoryano

Par rapport à d'autres pays de l'Union européenne, la France est moins encline à voir s'exprimer des intérêts spécifiques (ethniques ou religieux) dans la vie politique. Ceci vient de sa conception de la nation, civique et non ethnique et se retrouve dans l'article premier de la Constitution de 1958 qui affirme que la République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens « sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Ainsi **toute revendication formulée en vertu de l'appartenance à un groupe ethnique ou religieux est considérée comme compromettant l'intérêt général**. La République ne reconnaît pas les corps intermédiaires et doit préserver une relation verticale entre le citoyen et l'Etat.

La vie politique française est-elle pour autant vide de toute revendication minoritaire et intolérante à la diversité ?

En réalité, il existe une tradition de mobilisations d'immigrés et de populations issues de l'immigration qui ont appris à **formuler des revendications et négocier leur identité en s'adaptant au contexte républicain**. Les populations en situation de minorité disposent donc de moyens pour se faire entendre par la population majoritaire.

L'adoption du vocabulaire de la laïcité par les associations mobilisées contre le racisme anti-islam est un exemple d'adaptation au contexte républicain. La laïcité est le principe français de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui renvoie à la sphère privée toute question d'ordre religieux. Il s'agit d'une valeur républicaine fondamentale. Malgré les réticences de certains militants – qui ont pu y voir, dans un premier temps, un principe qui allait à l'encontre de leurs convictions religieuses – la plupart ont affirmé leur engagement pour **la laïcité** et l'ont **utilisé pour demander à être traité à égalité**.

Des revendications peuvent être formulées par les minorités en France, du moment qu'elles le sont en termes compatibles avec les valeurs républicaines. La vie politique française est-elle pour autant inclusive et respectueuse de la diversité, et en particulier de la diversité religieuse ?

Malgré la difficulté à exprimer des intérêts particuliers dans la vie politique française, des associations d'immigrés ou de personnes issues de l'immigration se sont mobilisées et ont appris à négocier leur identité en s'adaptant au contexte républicain.

Les mobilisations autour de la laïcité à l'hiver 2012 en sont un exemple. Pour lutter contre les discriminations, les associations ont formulé leur demande en termes de respect de la laïcité.



Pour répondre à cette question nous avons analysé les mobilisations autour de la question de la laïcité qui se sont déroulées d'avril 2011 à mars 2012.

La diversité religieuse en France est **difficile à mesurer** dans la mesure où il n'existe pas de statistiques officielles. Des estimations portent cependant à 11,8 millions le nombre de Français âgés de 18 à 50 ans qui s'identifient comme catholiques, 2,1 million comme musulmans, 200 000 comme protestants, 150 000 comme bouddhistes et 125 000 comme juifs (Enquête TeO 2008). En outre, la diversité religieuse est difficile à exprimer puisque toute conviction religieuse est censée être réservée à la sphère privée. Cependant, on constate que **parler de laïcité est une manière de parler indirectement de la diversité religieuse**, et notamment de la place de l'islam en France.

Prendre comme objet les mobilisations autour de la laïcité permet d'analyser la tolérance à la diversité religieuse dans la vie politique française.

Analyser les mobilisations autour de la laïcité est un moyen d'évaluer la tolérance à la diversité religieuse dans la vie politique française.

Analyse et principaux résultats

Bien que des militants qui s'identifient comme musulmans se soient montrés réticents envers le concept de laïcité (qu'ils identifient comme antireligieux et exclusivement mis en œuvre pour limiter leurs pratiques religieuses), ils l'ont finalement adopté comme un principe efficace pour **protéger leurs convictions religieuses** :

"Au début, la laïcité je croyais que c'était quelque chose d'antireligieux, contre les religions, et après la première affaire du foulard, dans les années 1990, j'ai rencontré ces associations qui défendent la laïcité - la Ligue des droits de l'homme, la Ligue de l'enseignement - et j'ai compris que c'était quelque chose à protéger, une idée qui défend la liberté des religions" (Entretien avec un militant, janvier 2012)

Les revendications en termes de laïcité correspondent à des revendications **contre les discriminations et pour l'égalité** :

"Nous devons nous approprier le principe de laïcité comme un principe d'égalité" (Prise de parole d'une militante, meeting public, février 2012)

"On m'a dit qu'une croix n'était pas un signe religieux [par rapport à un voile islamique]. C'est de la discrimination." (Témoignage d'une mère d'élève, meeting public, février 2012)

Les associations formulent leurs revendications en termes de laïcité pour demander une égalité de traitement, quelle que soit l'orientation religieuse.

Au cœur de ces mobilisations, on retrouve l'idée que la laïcité est **détournée de son sens initial** lorsqu'elle est utilisée pour discriminer les personnes identifiées comme musulmanes. Des informations concernant l'application légale de la laïcité figurent sur la plupart des sites internet des associations mobilisées. La laïcité est présentée comme un principe fondamental par les associations :

"La laïcité est une conviction. Elle doit être appliquée de la même façon pour toutes les religions." (Entretien avec le président d'une association de lutte contre l'islamophobie, janvier 2012)

Il faut ajouter que la réaction à la première affaire du voile de 1989 a été essentielle en ce qu'elle a établi **un lien** entre la question de l'**Islam** en France et celle de la **laïcité** dans l'espace public ainsi que celle du **féminisme**. En effet, lorsque le principal d'un collège de Creil (Oise) a exclu trois élèves voilées au motif que ce signe religieux enfreignait le caractère laïc de l'établissement, le voile islamique a été identifié comme un signe d'extrémisme religieux et d'oppression des femmes. L'incident a ainsi suscité la mobilisation des associations de défense de la laïcité et des féministes *contre* le port du voile.

Cependant, devant la montée d'un discours anti-islam et l'usage systématique de la laïcité pour mettre en œuvre une législation de restriction des pratiques religieuses musulmanes, certains défenseurs de la laïcité et certaines militantes féministes ont **modifié leur position** et rejoint des associations identifiées comme musulmanes pour **dénoncer un usage intolérant du principe de laïcité**.

« J'ai compris que, dès 1989, il était possible qu'on ait pris une mauvaise voix. On a voulu appliquer à des individus, un dispositif de laïcité qui s'appliquait à des institutions. Le résultat, c'est qu'on a des lois qui sont contraires au principe de laïcité parce qu'elles restreignent la liberté de conscience et d'expression" (Entretien avec un membre de la Ligue des droits de l'homme, février 2012)

En formulant leurs revendications en termes de laïcité, les associations reçoivent le soutien d'organisations de défense des droits de l'homme et de groupes féministes.

Quant aux militantes **féministes**, elles restent divisées sur la question de la laïcité. La plupart des groupes féministes soutiennent un usage restrictif de la laïcité parce qu'elles voient le voile comme un signe de discrimination envers les femmes. D'autres militantes, cependant, s'opposent à cet usage restrictif de la laïcité parce qu'elles le trouvent discriminant envers les femmes musulmanes. Elles considèrent qu'il y a une manipulation du discours sur l'égalité hommes-femmes à des fins de discrimination raciale. La discrimination dont sont victimes les femmes musulmanes se trouve à l'intersection d'une discrimination au motif du genre et d'une identité « racialisée » (l'identité musulmane).

« Peu de féministes se sont opposées à la loi de 2004 [contre le port du voile à l'école]. En fait, je pense qu'il y en avait plus, mais elles avaient peur de le dire. Plusieurs fois certaines sont venues me dire qu'elles étaient d'accord avec moi, mais qu'elles avaient peur de le dire." (Entretien avec une militante féministe, février 2012)

En formulant leurs revendications en termes de laïcité, les associations mobilisées contre le racisme anti-islam peuvent être considérées comme s'efforçant de **rendre leur cause raisonnable dans le contexte politique français**. En tant que représentants d'intérêts minoritaires (au sens où ils défendent les intérêts d'une population placée en situation minoritaire), ils démontrent donc leur capacité à s'adapter au contexte républicain français.

Or au-delà du combat contre les discriminations vécues par les personnes identifiées comme musulmanes et la réaffirmation du principe de laïcité, les groupes mobilisés contribuent à maintenir en France un réseau d'organisations qui promeuvent une identité musulmane française. Une organisation a ainsi lancé un appel aux candidats à l'élection présidentielle française de 2012 en leur demandant leur position sur la question de l'islam (principalement en termes de lutte contre les discriminations).

"Nous proposons de recueillir, durant les dix semaines à venir les remarques, propositions et inquiétudes des Français musulmans sur la situation que traverse le pays. Elles seront ensuite synthétisées et soumises aux candidats afin qu'ils se prononcent, offrant ainsi aux citoyens, transparence et clarté dans leur choix électoral." (Appel pour une initiative citoyenne des musulmans de France, février 2012)

En formulant leurs revendications en termes de laïcité, les militants musulmans négocient leur identité comme musulmans en France

En luttant contre les discriminations vécues par les personnes identifiées comme musulmanes, les organisations soulignent ainsi une expérience commune à tous les musulmans en France. Ils contribuent à **négocier une identité musulmane** dans une société post-migratoire.

Le fait d'insister sur la dimension égalitaire du principe de laïcité montre bien qu'il ne s'agit pas exclusivement de protéger la liberté de conscience, mais aussi de demander à ce que les musulmans soient **traités à égalité** avec les autres citoyens.

Les mobilisations autour de la laïcité ne visent pas seulement à ce que l'islam soit mieux toléré en France mais à ce que les musulmans soient **acceptés comme égaux** dans la société française.

Recommandations

LA QUESTION DES DISCRIMINATIONS RELIGIEUSES

Les mobilisations autour de la laïcité correspondent à une revendication d'égalité pour des populations en situation de minorité – les personnes identifiées comme musulmanes – qui s'estiment victimes de discriminations au motif de leur appartenance religieuse, réelle ou supposée.

En vertu du fait que les identités religieuses doivent être confinées à la sphère privée dans le contexte français, on observe une tendance à justifier ou minorer l'importance des discriminations au motif de l'appartenance religieuse.

Il apparaît nécessaire d'œuvrer pour une meilleure reconnaissance des discriminations religieuses.

Pour cela, il est nécessaire de :

1. Consulter les associations spécialisées dans la lutte contre les discriminations envers les musulmans pour améliorer la compréhension des discriminations religieuses ;
2. Proposer une loi qui condamne les discriminations religieuses ;
3. Lancer une campagne de sensibilisation aux questions des discriminations religieuses.

Méthodologie

Etude de cas

L'analyse se fonde sur un état de l'art, une revue de presse, la collecte de sources secondaires (rapports, données statistiques) et des sources primaires, recueillies dans le cadre d'une enquête de terrain.

Terrain

L'enquête de terrain consistait en une série d'entretiens (n=7) et d'observations participantes (meetings publics organisés en réaction à l'actualité politique sur la laïcité d'avril 2011 à mars 2012). Les entretiens ont été conduits avec des militant-e-s de différentes origines ethniques et appartenances religieuses.

Choix des organisations

Les organisations ont été choisies selon une égale répartition entre les organisations depuis longtemps mobilisées pour la laïcité (la Ligue de droits de l'homme, la Ligue de l'enseignement) et les organisations formées récemment pour lutter contre la mise en place de législations restrictives en matière de laïcité (Les mots sont importants, Mamans toutes égales) ou mobilisées autour de la laïcité dans un objectif plus large de défense de l'islam et des musulmans (le Comité contre l'islamophobie en France, Coordination contre le racisme et l'islamophobie). Il faut cependant noter que la mobilisation ne regroupe qu'un petit nombre d'organisations et que certains militants rencontrés participaient à plusieurs de ces organisations. Ceci explique le nombre limité d'entretiens.

Entretiens semi-directifs

Au cours des entretiens, il a été demandé aux personnes rencontrées comment elles voyaient la laïcité en tant que valeur et si ce principe leur apparaissait comme un registre nécessaire pour formuler leur revendication dans le contexte français. Les entretiens ont également porté sur les ressources de mobilisations et la perception des militants sur les enjeux liés à la diversité culturelle et religieuse. La question n'était pas de leur faire définir la laïcité, mais bien d'analyser ses usages en matière de revendications d'intérêts minoritaires.

Analyse de discours

Les entretiens ont été analysés selon la méthode de l'analyse de discours avec pour objectif d'identifier les différents cadrages interprétatifs dans le discours des acteurs. Le concept de laïcité est resté « ouvert » à l'interprétation des enquêtés pour mieux souligner les différences de points de vue et d'interprétation du problème posé.

Identité du projet

Acronyme: ACCEPT PLURALISM

Titre: Tolérance, pluralisme et cohésion sociale : Répondre aux défis du XXI^e siècle en Europe

Short Description: Le projet ACCEPT PLURALISM répond au besoin d'explorer et de comprendre la notion de tolérance face à la diversité culturelle, ethnique et religieuse de nos sociétés européennes et de formuler des propositions pour les décideurs politiques.

En particulier, ce projet analyse :

- Les formes de tolérance qui existent dans quatorze pays de l'Union européenne et un pays candidat ;
- La définition de la tolérance et sa relation avec les concepts de multiculturalisme, de libéralisme, de pluralisme et de patrimoine national ;
- Les types de conflits en lien avec la diversité religieuse et culturelle qui émergent dans les sociétés européennes. : quelles opinions ou pratiques sont tolérées, acceptées ou respectées ? ;
- Le type de dispositifs institutionnels mis en place par différents acteurs en situation de conflit et leurs résultats ;
- Le type de politiques et de pratiques qui devraient être développées par les sociétés européennes pour respecter la diversité culturelle.

A partir de cette analyse, le projet vise à formuler des recommandations en direction des décideurs politiques, des acteurs de la société civile et des groupes minoritaires, au niveau national et européen.

Site internet: www.accept-pluralism.eu

Durée: Mars 2010-mai 2013 (39 mois)

Type de financement: Projet collaboratif de recherche de petite à moyenne envergure

Contribution de l'UE: 2 600 230 euros, Financement no. 243837

Consortium: 19 partenaires (15 pays)

Coordination: Institut universitaire européen (Robert Schuman Centre for Advanced Studies)

Responsable: Prof. Anna Triandafyllidou

Contact UE: Ms Louisa Anastopoulou, Project Officer